



ECO  
EMBALLAGES

<http://www.ecoemballages.fr/>

## 20 MILLIONS POUR LE TRI EN Île-de-France

### **Lien utile**

[http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/files/etudes/geste\\_de\\_tri\\_chez\\_les\\_francais\\_-\\_note\\_2014\\_v9\\_-\\_19\\_juin.pdf](http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/files/etudes/geste_de_tri_chez_les_francais_-_note_2014_v9_-_19_juin.pdf)

***Eco Emballage veut développer la collecte des emballages dans les zones urbaines.***

### **LE CONSTAT EST CONNU**

Les citadins sont de mauvais trieurs et toutes les régions ne sont pas égales devant le tri.

Une enquête réalisée par ***l'Observatoire du geste de tri*** met clairement en avant l'hétérogénéité de pratiques du tri et si les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA) figurent parmi les régions qui trient le moins, elles sont aussi celles où densité et habitat vertical y sont les plus forts.

Les grandes agglomérations d'Ile-de-France n'échappent pas à la règle...

C'est pour ce motif qu'Eco-Emballages, organisme agréé pour la valorisation des emballages ménagers, a mis en place un plan de relance pour l'Ile-de-France mais aussi le Sud-Est, les Dom-Com et les grandes agglomérations de métropole.

Sur un total de 90 millions d'euros débloqués pour la période 2014-2016, 20 millions d'euros sont alloués à la seule région francilienne pour les collectivités ayant un ratio inférieur à 40 kg/hab et une population de plus de 10 000 habitants et pour des projets supérieurs à 50 000 euros.

***L'objectif est de collecter 175 000 tonnes supplémentaires.***

## RELANCE

Sur les 20 millions, 75% sont financés par Eco-Emballages avec un plafond en fonction des projets tandis que les actions de communication sont prises en charge à 100%.

Le plan de relance comprend notamment l'objectif de doubler le taux de recyclage des contenants en plastique avec la généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

Les collectivités locales peuvent répondre à l'appel à candidature ouvert jusqu'au 31 mars 2014.

La mise en place ou l'amélioration de la desserte, l'amélioration du dispositif technique d'apport volontaire, les adaptations de la collecte sélective, les changements des dispositifs de collecte sélective pouvant être couplés à la mise en place de la tarification incitative ; la communication et la sensibilisation des habitants via les ambassadeurs du tri figurent au rang des initiatives identifiées.

